



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

[ac-reims@se-uns.org](mailto:ac-reims@se-uns.org)

<http://sections.se-uns.org/reims/>



## Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 2 novembre 2009

Certifiés

Au sommaire :

**1/ Mouvement inter-académique**

**2/ Nicolas Sarkozy et Luc Chatel ont présenté les grands axes de la réforme du lycée.**

**3/ Santé au travail : le SE-UNSA mène l'enquête...**

**4/ Place du concours : une initiative syndicale commune ... sans le SNES !**

**5/ Société : Libertés individuelles : Quand Edwige bégaye...**

### 1/ Mouvement Inter-Académique

Voici les principales infos d'après la 1ere mouture de la circulaire (non définitive) sur les mutations.

#### Calendrier prévisionnel :

- ouverture du serveur : du 19 novembre au 8 décembre
- commissions de barèmes : du 11 au 22 janvier (selon les académies)
- Mouvement spécifique : du 27 au 29 janvier puis du 8 au 10 février
- Mouvement inter-académique: du 8 au 18 mars.

#### Principales évolutions concernant les barèmes et les bonifications

- **Résidence de l'enfant** : L'âge maximum de l'enfant passe de 20 à 18 ans. C'est un alignement sur le 1er degré. La bonification est liée à l'autorité parentale et le code civil fixe la fin de cette autorité à la majorité ou à l'émancipation de l'enfant. Par contre, il n'y a pas de changement pour l'âge pris en compte dans le cadre du rapprochement de conjoint (20 ans).
- **Bonification DOM** : Le mot "natif " remplace "originaire".
- **Mutation simultanée** : suppression de la bonification pour les non-conjoints. Cette bonification était très peu utilisée (80 cas en 2008).

La cellule Info mobilité sera ouverte dès la parution de la note de service (5 novembre) et jusqu'à la fermeture des serveurs (8 décembre).

Le projet de mouvement serait envoyé aux candidats au moment de la remise des documents aux organisations syndicales. Une confirmation sera faite par téléphone si modification en CAPN ou SMS si projet confirmé.

### 2/ Nicolas Sarkozy et Luc Chatel ont présenté les grands axes de la réforme du lycée.

Après bien des rendez-vous manqués et autres annonces retardées, le lycée revient enfin sur le devant de la scène. Nicolas Sarkozy et Luc Chatel viennent, en effet, de présenter les grands axes de la réforme..

Il n'aura échappé à personne que fin août Luc Chatel avait promis qui présenterait sa réforme du lycée « courant septembre ». Le calendrier politique est décidément bien à part...

Si encore ce temps de réflexion supplémentaire avait réellement eu pour conséquence de faire en sorte que « nous ayons les meilleurs lycées d'Europe comme nous devons avoir les meilleures universités d'Europe. », comme l'appelait de ses vœux le Président de la République, nous aurions pu comprendre. Mais ce n'est manifestement pas le cas.

Comme vous l'aurez compris, il n'y aura malheureusement pas de miracle pour le lycée !

**Le premier axe de la réforme du lycée concerne l'orientation.** Le Président de la République la veut « progressive et réversible » pour réduire les redoublements. Difficile de ne pas approuver l'intention. La

classe de seconde laissera plus de place à la découverte puisque la LV2 sera intégrée au tronc commun des disciplines et que les élèves auront à choisir 2 options d'exploration pour un horaire hebdomadaire d'1h30 chacune.

**Pour « rééquilibrer » le lycée, les séries STI, STL devraient être renouvelées.**

- La série L sera amenée à insister davantage sur les langues et à s'ouvrir à de nouvelles disciplines par exemple le droit.
- Pour renforcer l'attractivité des séries technologiques, des places seront réservées en IUT et BTS et les classes préparatoires spécifiques seront développées.

**Pour favoriser les passages d'une série à une autre, la classe de 1ere sera organisée autour d'un tronc commun aux 3 séries de la voie générale et d'enseignements spécifiques, la classe de terminale étant plus spécialisée qu'elle ne l'est actuellement.**

Les élèves qui souhaiteront changer d'orientation pourront suivre des stages « sas de compléments de programme » qui seront organisés...pendant les vacances scolaires !

**Principales nouveautés annoncées, la mise en place de 2 heures d'accompagnement pour tous les élèves de lycée et d'un tutorat pour les suivre individuellement.**

L'idée est séduisante. Restent à en définir précisément le contenu et surtout la place dans l'emploi du temps des élèves et le service des enseignants. Pour le SE-UNSA, cela ne peut se traduire par une nouvelle accumulation d'heures supplémentaires.

**Sous le titre « Mieux s'adapter à son époque », le ministre présente pêle-mêle les groupes de compétences en langues, les séjours linguistiques, l'accès à la culture, la mise en place de ciné-clubs, l'encouragement à la vie lycéenne, un catalogue de mesures dont la mise en œuvre repose davantage sur la bonne volonté des acteurs et sur le financement par les collectivités territoriales que sur un engagement concret de l'Etat.**

Au final, les annonces de Nicolas Sarkozy et Luc Chatel ne révolutionneront pas le lycée et ses logiques. Une partie des mesures présentées pourraient sans doute être positives... En effet, si modestes soient-elles, ces propositions vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins des lycéens tels qu'ils les ont exprimés l'an dernier. Un accompagnement généralisé à l'ensemble des élèves pendant les trois années de lycée ainsi que la volonté affichée de faire de l'orientation un processus continu, peuvent constituer une première étape positive.

Mais encore faudra-t-il que la mise en œuvre suive :

- dotations suffisantes pour que les nouvelles marges d'autonomie ne se transforment pas en gestion de la pénurie,
- formation et accompagnement des enseignants pour qu'ils puissent développer de nouvelles professionnalités, clarification des rôles et des missions de chacun dans l'orientation.

Si ces exigences peuvent paraître évidentes à n'importe quel décideur, elles ne vont pas de soi dans l'Éducation Nationale, qui s'est fait une spécialité des réformes sans moyens, sans accompagnement et sans suivi.

Et malheureusement, les 16000 suppressions de postes annoncées dans le budget 2010 ne sont pas de bon augure.

**3/ Santé au travail : le SE-UNSA mène l'enquête...**

**Dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années sur la santé au travail, le SE-UNSA a décidé de lancer un questionnaire en ligne en direction de la profession.**

Les données recueillies serviront de point d'appui pour faire avancer ce dossier tant auprès du ministère que dans les GRH des rectorats. Elles devront aussi permettre d'engager le débat dans les Comités d'Hygiène et Sécurité qui vont dans un avenir proche être transformés en CHS conditions de travail.

**Pour le SE-UNSA, à l'heure où l'on met en avant le développement de la Gestion des Ressources Humaines dans l'Éducation nationale, cette question de la santé des personnels ne peut rester sous le boisseau.** Dans des situations de fragilité personnelle et professionnelle, le Ministère de l'Éducation nationale est loin d'accorder à ses salariés l'attention, l'accompagnement, voire l'aide qu'ils sont en droit d'attendre. La prévention, l'accompagnement et le suivi tout au long de leur carrière restent à obtenir.

**Pour contribuer à cette action qui vous concerne, prenez quelques instants et remplissez ce questionnaire en ligne.**

<http://www.se-unsa.org/sante/intro.htm>

#### 4/ Place du concours : une initiative syndicale commune ... sans le SNES !

Face à l'entêtement du ministère, le **SE-UNSA**, le **SGEN-CFDT**, l'**UNEF**, **Sup recherche-UNSA**, le **SNUipp**, le **SNESup** ont décidé d'interpeller à nouveau les ministres Pécresse et Chatel sur les conséquences néfastes d'un concours en fin de M2.

Les signataires demandent solennellement que le concours se déroule à la fin du M1.

- Cela évitera à des dizaines de milliers d'étudiants de se retrouver dans le mur en cas d'échec.
- Cela permettra également un équilibre satisfaisant des enseignements entre les deux années permettant une professionnalisation progressive.

Comme vous le constatez, ce courrier n'est signé par le SNES/FSU ... alors que le SNUipp/FSU et le SNESup / FSU sont signataires...

**Voir la lettre ouverte à V. Pécresse et L. Chatel : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article1911>**

#### 5/ Société : Libertés individuelles : Quand Edwige bégaye...

L'UNSA a pris connaissance des décrets parus au Journal Officiel du 18 octobre 2009 sur décision unilatérale du gouvernement. Ils créent deux fichiers traitant de données à caractère personnel, l'un relatif à la prévention des atteintes à la sécurité publique, l'autre concernant les enquêtes administratives liées à la sécurité publique.

Pour l'UNSA, si l'Etat doit garantir la sûreté personnelle et collective, il doit aussi veiller à la protection de la vie privée des personnes. Ainsi, l'Etat doit-il trouver un équilibre entre deux missions : assurer la sécurité et garantir les libertés individuelles. C'est notamment parce qu'il ne l'avait pas fait que l'UNSA avait combattu, il y a un an, le défunt fichier Edvige.

L'UNSA constate, à la lecture des nouveaux décrets, que la mobilisation démocratique d'alors a porté des fruits importants comme :

- la séparation des données en des fichiers désormais distincts, avec une utilisation mieux encadrée ;
- la disparition du fichage des personnalités, ou encore des renseignements sur les opinions, la santé ou l'orientation sexuelle ;
- le principe d'une limitation temporelle au fichage.

Pour autant, sur trois points au moins, l'UNSA ne peut que manifester son inquiétude démocratique. Le fichage d'enfants de 13 ans ne peut être envisagé que de façon très exceptionnelle et avec un encadrement très étroit. L'introduction de données sur « l'origine géographique », notion très floue, ouvre toutes les possibilités pour qu'elle soit traduite en termes d'origine ethnique. Enfin, le fichage des activités syndicales est particulièrement choquant, ces dernières relevant d'un droit démocratique fondamental et non d'une atteinte potentielle à la sécurité publique.

Alors même que les fichiers contenant des données personnelles se multiplient de façon problématique, l'UNSA est favorable à ce qu'une réglementation soit instaurée. Mais parce qu'elle touche à des questions délicates relevant des libertés fondamentales, elle devrait relever de l'intervention du législateur précédée d'une large concertation, et non du passage en force.

**Les infos pratiques, l'actualité sur :** <http://sections.se-unsa.org/reims/>  
[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)

**Consultez également nos sites départementaux**

<http://sections.se-unsa.org/08> <http://sections.se-unsa.org/10>  
<http://sections.se-unsa.org/51> <http://sections.se-unsa.org/52>

*N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues*

<p><b>Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53</b> <b>Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74</b></p>
---

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.  
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*